

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



Lecture de l'évènement

Hospitalisation pour pancytopenie suite à un erreur de médicament prescrit sur l'ordonnance de sortie en HDJ

Jeanne est admise en HDJ pour bilan de complications de diabète (son traitement habituel est conséquent avec plus de 10 médicaments dont de l'allopurinol). Ce lundi matin, l'activité est dense.

La patiente est informée de l'introduction de NEO-MERCAZOLE suite à la découverte d'une hyperthyroïdie.

A sa sortie d'HDJ, elle demande à l'interne que la totalité de son traitement personnel lui soit prescrit sur son ordonnance de sortie.

A l'aide d'un dictaphone, l'interne réalise la lettre de liaison de sortie (LLS) qui est copiée/collée pour réaliser l'ordonnance de sortie sans utilisation du module de prescription informatisée.

Plusieurs erreurs de retranscription de la dictée apparaissent sur l'ordonnance de sortie et la LLS, notamment :

- « **PURINETHOL 100 mg 1 cp le soir** » au lieu de l'allopurinol 100mg. (Pour info, le dosage PURINETHOL 100mg n'existe pas);
- « **Furosémide 501 cp** » au lieu de Furosémide 500mg 1 cpr le midi;
- « **Paroxétine de 70 jours s'agit syphilis agit glycémies** » phrase dénuée de sens.

L'ordonnance est remise à la patiente puis délivrée par le pharmacien d'officine. L'IDEL prépare le pilulier.

Six semaines après, son médecin traitant (MT) prescrit une NFS devant une fièvre persistante et un érysipèle. Il découvre une pancytopenie et appelle le service d'HDJ pour savoir si le NEO-MERCAZOLE peut l'expliquer. La patiente est alors hospitalisée pour traiter l'érysipèle. Le service repère l'erreur de prescription de PURINETHOL (anticancéreux oral) au lieu de l'allopurinol et en informe le MT et la patiente.

Selon vous, quelle est l'erreur principale?

Selon vous, au regard de l'évènement qui vous a été relaté et au regard de votre expérience :

Quels sont les facteurs contributifs possibles ? Quelles sont les actions et barrières ?

Humains

- Patiente polypathologique et polymédicamentée craignant de ne pas pouvoir voir son MT rapidement après sa sortie, demande la prescription de la totalité de son traitement
- ...
- Transmission sans délai au médecin traitant de l'ordonnance de sortie et du compte-rendu d'hospitalisation précisant les modifications éventuelles de traitements

Environnement

- ...
- ...

Organisationnel

- ...
- ...

Technique

- ...
- ...

Quiz : Vrai ou faux ?

- De nombreuses études soulignent que les erreurs médicamenteuses surviennent principalement aux étapes de transition du parcours de soins du patient (entrée et sortie d'un établissement de santé, transferts inter-services)
- Les effets indésirables médicamenteux sont une source importante de réhospitalisation en urgence chez les patients vulnérables
- Plusieurs critères de la certification des établissements de santé pour la qualité des soins sont en lien avec la continuité de la prise en charge médicamenteuse des patients, notamment à la sortie
- Lors de la délivrance d'un nouvel anticancéreux par voie orale, il est recommandé que le pharmacien d'officine réalise un entretien pharmaceutique avec le patient.

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



Quiz : réponses

- De nombreuses études soulignent que les erreurs médicamenteuses surviennent principalement aux étapes de transition du parcours de soins du patient (entrée et sortie d'un établissement de santé, transferts inter-services)
Vrai!
- Les effets indésirables médicamenteux sont une source importante de réhospitalisation en urgence chez les patients vulnérables
Vrai!
- Plusieurs critères de la certification des établissements de santé pour la qualité des soins sont en lien avec la continuité de la prise en charge médicamenteuse des patients, notamment à la sortie
Vrai!
- Lors de la délivrance d'un nouvel anticancéreux par voie orale, il est recommandé que le pharmacien d'officine réalise un entretien pharmaceutique avec le patient.
Vrai!
- 2.2-07 « La sécurité de la prise en charge médicamenteuse bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux » (critère avancé)
- 1.1-09 « Le patient, en prévision de sa sortie, est informé des consignes de suivi pour les médicaments qui lui sont prescrits (critère standard)
- 2.2-20 « Une lettre de liaison à la sortie est remise au patient et adressée au médecin traitant » (critère standard)
- 2.3-03 « Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments (critère standard)
- 2.3-08 « Les équipes maîtrisent le risque de discontinuité de la prise en charge médicamenteuse du patient vulnérable à sa sortie » (critère standard)

Pour aller plus loin

- [Support de présentation « Les Erreurs Médicamenteuses en ville » \(ANSM, Novembre 2018\)](#)
- [Module de formation « Répondre aux attendus sur la conciliation des traitements médicamenteux » \(OMÉDIT Centre-Val de Loire et OMÉDIT Normandie, Décembre 2022\)](#)
- [Boîte à outil « Pharmacie Clinique – Conciliation médicamenteuse \(OMÉDIT Normandie\)](#)
- [Volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie \(HAS\)](#)